

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 10-2026**

**SÉANCE DU 3 JUIN 2026**

## **Développement d'un dispositif communal de gestion des situations complexes et de crise**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de **CHF 95'000.00** selon l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal.

La Municipalité entend mandater un bureau spécialisé en gestion de crise afin de renforcer la capacité de la Ville de Pully à faire face à des situations complexes, exceptionnelles ou de crise.

Les diverses activités de l'administration communale peuvent en effet être confrontées à des événements tels que des intempéries majeures, des pannes d'infrastructures critiques, des cyberattaques, des crises sanitaires ou encore des situations nécessitant une coordination renforcée des moyens communaux et partenaires.

La démarche envisagée s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la protection de la population (LProP) ainsi que du Règlement sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (RORCA).

Par ailleurs, la Ville de Pully participe au programme cantonal des dossiers communaux de sauvegarde et de gestion de crise en qualité de « commune pilote ». Plusieurs représentants de l'administration ont également suivi une formation cantonale en gestion de crise organisée par le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Le projet sera conduit par étapes entre 2026 et 2029 afin de permettre une mise en œuvre progressive, pragmatique et adaptée aux besoins de la Ville, en combinant l'analyse des risques présents sur le territoire communal, la définition de l'organisation de gestion de crise, le développement des compétences des personnes concernées, la mise en place d'outils de conduite ainsi que le renforcement de la résilience territoriale.

À l'issue de ces premières étapes, les investissements relatifs aux infrastructures et aux équipements du futur plateau communal de gestion de crise feront l'objet d'une planification budgétaire distincte.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de résilience, de sécurité et de continuité des prestations publiques poursuivis par la Municipalité. Elle permettra à la Ville de

renforcer sa capacité à protéger la population, maintenir ses activités essentielles et coordonner efficacement ses actions lors d'événements sortant du fonctionnement ordinaire.

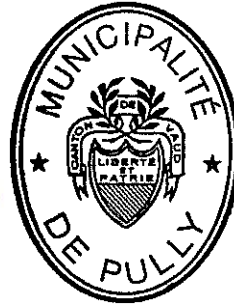
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2026.

Au nom de la Municipalité


Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



S. Cornuz